

# L'unité de méthanisation de l'Agglomération sera parfaitement intégrée

*Le Conseil d'Agglomération a choisi son prestataire pour la construction de l'unité de méthanisation qui permettra en 2007 de valoriser nos déchets humides. Une unité parfaitement intégrée architecturalement et sans nuisance. Un grand plus pour la protection de l'environnement.*



Perspective sud de la future unité de méthanisation à Garosud.

Le 29 novembre 2002, le Conseil de Communauté d'Agglomération de Montpellier choisissait la nouvelle filière de traitement des déchets ménagers sur son territoire. Cette nouvelle filière concerne la valorisation organique. Elle est basée sur la collecte des déchets humides placés dans des sacs de couleur et déposés par les habitants dans leur conteneur habituel. Cuisines centrales et restaurants d'entreprises bénéficieront quant à eux d'une collecte spécifique.

A partir des déchets fermentescibles (les biodéchets) ainsi recueillis une unité de méthanisation permettra de les transformer en compost de qualité, valorisable par l'agriculture.

Les déchets résiduels seront traités au sein de l'usine de méthanisation. Une partie sera expédiée vers l'usine d'incinération de Lunel Viel, l'autre produira un compost de moindre qualité, utilisé

pour des travaux d'aménagement (revêtement des routes).

Les déchets ultimes totalement stabilisés seront enfouis dans des centres de stockages agréés par l'État.

La dimension des équipements a été basée sur les besoins estimés pour l'année 2027 en tenant largement compte de l'accroissement de la population. A l'issue d'une procédure de dialogue compétitif, initiée en septembre 2004, le Conseil de Communauté du 14 juin 2005 a désigné le groupement VINCI Environnement (mandataire) / SOGEA Sud / AT & E - Architecture Technologie et Environnement.

Ce groupement a en effet proposé l'offre la plus avantageuse en réponse aux exigences et aux critères de jugement de la Communauté d'Agglomération dans le cadre des marchés publics. L'offre retenue a marqué sa supériorité dans les domaines de la qualité de la chaîne de

traitement, de la fiabilité des matériels proposés, des garanties apportées sur la qualité des sous-produits, du niveau de l'économie d'exploitation : 75 € H.T./tonne comprenant l'amortissement des investissements et l'élimination des refus.

La parfaite intégration architecturale du projet dans le site de Garosud comme l'atteste la perspective que nous publions et la maîtrise excellente en matière de bruit et d'odeur ont été un critère particulièrement déterminant dans le choix de la commission.

## > Le montant du marché

67 963 198 euros H.T., dont 2 421 170 euros H.T. pour la tranche conditionnelle.

## > Le calendrier

Instruction et enquêtes publiques :  
3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2005  
Début des travaux en 2006 jusqu'au 2<sup>e</sup> trimestre 2007.